

Placement alternatif à un investissement dynamique de type "actions" et présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance



Souscription du 14 janvier  
au 1<sup>er</sup> avril 2020\*

## Armantis (Janvier 2020)

Eligibilité : Assurance Vie

Durée de l'investissement conseillée : 8 ans (sauf en cas de remboursement automatique anticipé)

Le produit est émis par Amundi Finance Emissions (véhicule d'émission dédié de droit français) et offre une garantie de formule par Crédit Agricole S.A. du paiement des sommes dues par l'Emetteur au titre de la formule.

Il est soumis au risque de défaut ou de liquidation de l'Emetteur Amundi Finance Emissions et au risque de défaut, de liquidation ou de mise en résolution du Garant Crédit Agricole S.A.

\* La période de souscription peut être close par anticipation ou annulée au gré de l'Emetteur.

Titre soumis notamment au risque de défaut ou de liquidation de l'Emetteur et au risque de défaut ou de liquidation du Garant, ou de mise en œuvre de mesures de résolution sur le Garant entraînant notamment leur dépréciation totale ou partielle ou leur conversion en actions du Garant. Il est recommandé de n'investir dans ce Titre que si vous avez l'intention de le conserver jusqu'à son échéance. En cas de revente avant l'échéance, il existe un risque de perte en capital non mesurable a priori : le prix de revente dépendra des conditions de marché au moment de cette revente.

- Armantis (Janvier 2020) (le "Titre") est un produit émis par Amundi Finance Emissions ("l'Emetteur") dont le remboursement de la formule est garanti par Crédit Agricole S.A. ("le Garant"). **Armantis (Janvier 2020) présente un risque de perte de l'intégralité du Capital.** Sa performance finale sera fonction de la formule décrite ci-dessous, qui peut conduire à une perte en Capital. En cas de défaut ou de liquidation de l'Emetteur, Crédit Agricole S.A. s'engage à rembourser aux investisseurs la formule promise à la date de remboursement automatique anticipé ou à l'échéance. **Armantis (Janvier 2020) est soumis au risque de défaut ou de liquidation de l'Emetteur et au risque de défaut, de liquidation ou de mise en résolution (cf. rubrique "Risque de crédit" page 8) de Crédit Agricole S.A.**
- **Le terme "Capital" utilisé dans ce document désigne la valeur nominale unitaire du Titre.** Le remboursement de la formule mentionné dans ce document est valable à la date de remboursement automatique anticipé ou à l'échéance du 7 avril 2028, hors défaut ou liquidation de l'Emetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole S.A., pour les investissements réalisés entre le 14 janvier et le 1er avril 2020 et est calculé sur la base de la valeur nominale du Titre, **hors frais, hors cotisation éventuelle de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité en assurance vie.**
- **Les performances et rendements annoncés dans ce document sont calculés à partir de la date de lancement de la formule le 8 avril 2020 et sont calculés hors frais, hors cotisation éventuelle de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité en assurance vie.**
- **L'Emetteur (Amundi Finance Emissions), l'agent de calcul (Amundi Finance), le Garant (Crédit Agricole S.A.), l'assureur Predica ainsi que les distributeurs d'Armantis (Janvier 2020) (les Caisses Régionales du Crédit Agricole Mutuel) font partie du même groupe. Cette situation est susceptible d'engendrer des conflits d'intérêts.**
- "Euro iStoxx® 50 Equal Weight Decrement 5%" ou "Indice" : désigne l'indice Euro iStoxx® 50 Equal Weight Decrement 5% qui est un indice boursier composé des 50 actions de l'indice Euro Stoxx 50®, équipondérées. L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts versés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an.

## Les points clés

- Armantis (Janvier 2020) vous permet de diversifier une partie de votre patrimoine sur les **marchés actions de la zone euro** sur 8 ans, avec **des remboursements automatiques anticipés à 2, 4 ou 6 ans** en fonction de l'évolution de l'indice Euro iStoxx® 50 Equal Weight Decrement 5%.
- En cas de stabilité ou de hausse de l'indice Euro iStoxx® 50 Equal Weight Decrement 5%, la formule peut se réaliser automatiquement par anticipation et offrir **un gain fixe plafonné à 7 % multiplié par le nombre d'années écoulées, (soit un taux de rendement annuel brut de 6,77 % à 2 ans, 6,37 % à 4 ans, 6,02 % à 6 ans)**
- À l'échéance des 8 ans, **un gain fixe plafonné à 56 % à 8 ans, est acté même si l'Indice subit une baisse jusqu'à 20 % (soit un taux de rendement annuel brut de 5,72 %).** En cas de baisse de l'Indice comprise entre 20 % et 30 %, **le Capital est restitué.** En cas de baisse de l'Indice de plus de 30 %, **la perte en Capital n'est pas limitée et est égale à la baisse intégrale de l'Indice.**

## Comment fonctionne Armantis (Janvier 2020) ?

Armantis (Janvier 2020) est un placement d'une durée de 2, 4, 6 ou 8 ans selon l'évolution de l'Indice :

- Tous les 2 ans (de 2 à 6 ans), si l'indice Euro iStoxx® 50 Equal Weight Decrement 5% a progressé ou est resté stable par rapport à sa Valeur Initiale, la formule s'arrête automatiquement (remboursement automatique anticipé).

**Armantis (Janvier 2020) offre un remboursement du Capital majoré de 7 % multiplié par le nombre d'années écoulées :**

<b>Le Capital</b>	+ A 2 ans : un gain fixe de 7 % multiplié par le nombre d'années écoulées, soit 14 % (soit un TRAB* de 6,77 %), ou A 4 ans : un gain fixe de 7 % multiplié par le nombre d'années écoulées, soit 28 % (soit un TRAB* de 6,37 %), ou A 6 ans : un gain fixe de 7 % multiplié par le nombre d'années écoulées, soit 42 % (soit un TRAB* de 6,02 %).
-------------------	---

Sinon la formule est prolongée jusqu'à l'échéance suivante.

- A l'échéance des 8 ans, en l'absence de remboursement automatique anticipé, **Armantis (Janvier 2020) offre :**

<b>Le Capital diminué de la baisse intégrale de l'Indice</b>	<b>Le Capital (TRAB* de 0 %)</b>	<b>Le Capital majoré de 7 % multiplié par 8 années écoulées soit d'un gain fixe de 56 % ( soit un TRAB* de 5,72 %)</b>
s'il a subi une baisse de plus de 30 % par rapport à sa Valeur Initiale. Vous subissez alors une perte en Capital égale à l'intégralité de la baisse de l'Indice.	si l'Indice a subi une baisse comprise entre 20 % et 30 % par rapport à sa Valeur Initiale.	même si l'Indice a subi une baisse jusqu'à 20 % par rapport à sa Valeur Initiale.

La formule prend automatiquement fin dans tous les cas.

**BON À SAVOIR :** La Valeur Initiale correspond à la moyenne arithmétique des cours de clôture de l'Indice des 14, 15 et 16 avril 2020. Pour plus de détails, consulter la rubrique : "Description de la formule" page 7.

## L'indice Euro iStoxx® 50 Equal Weight Decrement 5% en détail

Euro iStoxx® 50 Equal Weight Decrement 5% regroupe 50 des principales sociétés de la zone euro.

### Une sélection de 50 entreprises européennes

Lancé en mars 2016 par STOXX, l'Euro iStoxx® 50 Equal Weight Decrement 5% est composé des 50 valeurs de l'Euro Stoxx 50® (dont les actions sont sélectionnées selon leur capitalisation boursière et leur liquidité sur le marché).

La composition est revue chaque trimestre en deux étapes :

- 1- STOXX retient les 50 valeurs qui composent l'indice Euro Stoxx 50®.
- 2- A cette date, ces 50 valeurs sont équipondérées, ce qui signifie que chacune d'entre elles représente un poids identique dans le calcul de l'indice Euro iStoxx® 50 Equal Weight Decrement 5%.

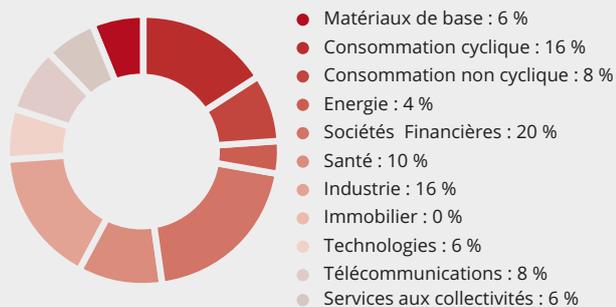
**L'indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts versés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.** À titre d'information, le taux moyen des dividendes payés par les actions de l'indice Euro iStoxx® 50 Equal Weight Decrement 5% sur les dix dernières années s'élève à 3,96 %\*. Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs.



### Une diversification sectorielle des entreprises

L'indice affiche une **diversification sectorielle** : les entreprises sont réparties sur des secteurs variés (bancassurance, chimie, biens et services industriels, énergie...).

Au 6 janvier 2020, la répartition sectorielle de l'Indice est la suivante :



Source : [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com)

\* Le taux de dividende annuel est estimé par la moyenne des écarts de performances annuelles entre l'indice EURO STOXX® 50 Equal Weight calculé dividendes bruts réinvestis et l'indice EURO STOXX® 50 Equal Weight calculé hors dividendes sur l'historique reconstitué du 6 janvier 2010 au 6 janvier 2020 (source : [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com)).

➤ Suivez l'évolution de l'Euro iStoxx® 50 Equal Weight Decrement 5% :

[www.stoxx.com](http://www.stoxx.com) (symbole : ISXE50E5)

### Événements exceptionnels affectant l'indice affectant l'indice Euro iStoxx® 50 Equal Weight Decrement 5% :

afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements exceptionnels pouvant affecter l'Indice sous-jacent du produit, le Prospectus de Base et les Conditions Définitives du produit prévoient des modalités d'ajustement de la formule ou de substitution de l'Indice et dans certains cas le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit Armantis (Janvier 2020).

## Illustration du mécanisme de remboursement :

- Les données chiffrées ci-dessous n'ont qu'une valeur illustrative, l'objectif étant de décrire le mécanisme d'Armantis (Janvier 2020).
- Les exemples de performance ne préjugent pas des résultats futurs et ne sont pas garants des rendements à venir.
- En cas de défaut ou de liquidation de l'Emetteur et de défaut, de liquidation ou de mise en résolution de Crédit Agricole S.A., le remboursement sera inférieur à la formule illustrée par ces exemples. L'investisseur pourra subir une perte totale en Capital.

### Exemple défavorable

Dans cet exemple, le placement a une durée de 8 ans car la performance de l'Indice a été négative à 2, 4 et 6 ans, par rapport à sa Valeur Initiale.

Au terme des 8 ans, l'Indice baisse de plus de 30 % par rapport à sa Valeur Initiale :

► Vous subissez une perte en Capital égale à la baisse intégrale de l'Indice.

La performance finale d'Armantis (Janvier 2020) est de - 71 %, soit un taux de rendement annuel brut de - 14,34 % (perte en Capital).



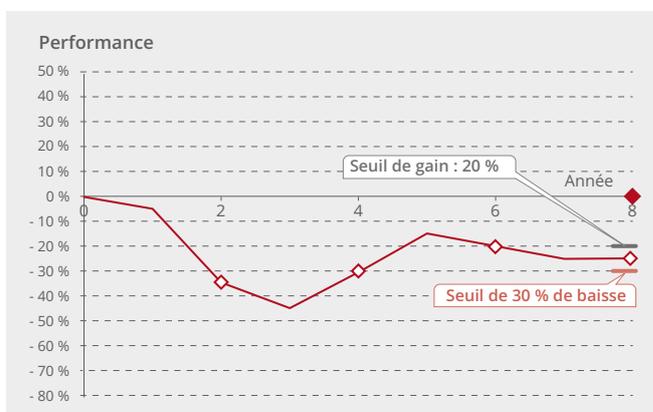
### Exemple médian

Dans cet exemple, le placement a une durée de 8 ans car la performance de l'Indice a été négative à 2, 4 et 6 ans, par rapport à sa Valeur Initiale.

Au terme des 8 ans, l'Indice subit une baisse comprise entre 20 % et 30 % par rapport à sa Valeur Initiale :

► Vous récupérez votre Capital.

La performance finale d'Armantis (Janvier 2020) est de 0 %, soit un taux de rendement annuel brut de 0 %.



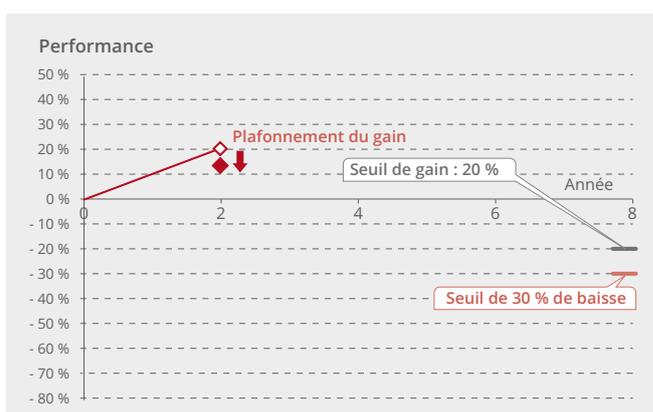
### Exemple favorable

Dans cet exemple, le placement a une durée de 2 ans car la performance de l'Indice a été positive à 2 ans, par rapport à sa Valeur Initiale.

► La formule s'arrête (remboursement automatique anticipé).

Vous récupérez votre Capital majoré d'un gain fixe plafonné de 7 % multiplié par le nombre d'années écoulées, soit 14 % à 2 ans (soit un taux de rendement annuel brut de 6,77 %).

Un investissement en direct dans l'Indice délivrerait un taux de rendement annuel brut de 9,54 %, supérieur à celui du produit du fait du plafonnement du gain.



## Avantages et inconvénients d'Armantis (Janvier 2020)

Pour les investisseurs ayant souscrit du 14 janvier 2020 au 1<sup>er</sup> avril 2020

### AVANTAGES

- Si, à une date de remboursement automatique anticipé à 2, 4 ou 6 ans, la performance de l'indice Euro iStoxx® 50 Equal Weight Decrement 5% est positive ou nulle, l'investisseur bénéficie d'un gain fixe de 7 % multiplié par le nombre d'années écoulées.
- Si le produit n'a pas été remboursé par anticipation, à l'échéance de 8 ans :
  - En cas de baisse de l'indice Euro iStoxx® 50 Equal Weight Decrement 5% comprise entre 20 % et 30 % par rapport à sa Valeur Initiale, le Capital de l'investisseur est protégé, dès lors que l'investisseur a souscrit pendant la période de souscription (du 14 janvier au 1<sup>er</sup> avril 2020) et a conservé son placement pendant 8 ans (jusqu'à l'échéance du 7 avril 2028), hors défaut ou liquidation de l'Emetteur et défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole S.A
  - En cas de baisse de l'indice Euro iStoxx® 50 Equal Weight Decrement 5% jusqu'à 20 % par rapport à sa Valeur Initiale, l'investisseur bénéficie d'un gain fixe et plafonné de 56 % à 8 ans, soit un taux de rendement annuel brut de 5,72 %.

### INCONVÉNIENTS

- Le Capital n'est pas garanti. Si le produit n'a pas été remboursé par anticipation et si, à l'échéance de 8 ans, l'Indice a baissé de plus de 30 % par rapport à sa Valeur Initiale, le Capital de l'investisseur sera diminué de l'intégralité de la baisse de l'Indice (perte en Capital).
- La durée du placement n'est pas connue à l'avance (2, 4, 6 ou 8 ans). L'investisseur doit conserver son placement jusqu'à la date d'échéance, ou jusqu'à la date de remboursement automatique anticipé, pour bénéficier de la formule. En cas de revente avant l'échéance, il existe un risque de perte en Capital non mesurable a priori : le prix de revente dépendra des conditions de marché au moment de cette revente.
- Armantis (Janvier 2020) est un produit émis par Amundi Finance Emissions et dont le remboursement de la formule est garanti par Crédit Agricole S.A. Ainsi, l'investisseur s'expose au risque d'un remboursement inférieur au résultat de la formule en cas de défaut ou de liquidation de l'Emetteur et de défaut, de liquidation ou de mise en résolution de Crédit Agricole S.A. L'investisseur pourra subir une perte totale en Capital.
- Le gain fixe est limité à 7 % multiplié par le nombre d'années écoulées, l'investisseur peut donc ne pas profiter intégralement de la hausse de l'Indice, en raison du mécanisme de plafonnement des gains.
- L'indice Euro iStoxx® 50 Equal Weight Decrement 5% est équilibré et calculé, dividendes bruts réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5% par an. Le montant des dividendes réinvestis dans l'Indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5 % par an.

Les principaux risques d'Armantis (Janvier 2020) sont indiqués dans la rubrique "Avertissement" page 8.

## Questions / Réponses

### Puis-je revendre Armantis (Janvier 2020) avant l'échéance du 7 avril 2028 ?

- Armantis (Janvier 2020) fera l'objet d'une cotation quotidienne à la Bourse de Paris.
- Si vous souhaitez vendre tout ou partie de votre investissement avant la date d'échéance de la formule, le prix qui vous sera proposé dépendra des conditions de marché du moment. Vous réaliserez alors une plus-value ou moins-value par rapport à votre investissement initial (risque de perte en Capital non mesurable a priori).
- Par ailleurs, certaines conditions de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité (difficulté à trouver un acheteur), ce qui aurait un impact négatif sur le prix auquel le placement peut être revendu.

### Comment suivre l'évolution d'Armantis (Janvier 2020) ?

- La performance finale d'Armantis (Janvier 2020) ne sera connue qu'à la date de remboursement automatique anticipé ou à l'échéance de la formule. En cours de vie, elle dépend des conditions de marché du moment et partiellement de l'évolution de l'indice Euro iStoxx® 50 Equal Weight Decrement 5%.

Toutefois, vous pouvez suivre la valorisation d'Armantis (Janvier 2020) sur :

[www.ca-sicavetfcp.fr](http://www.ca-sicavetfcp.fr)

et l'évolution de l'indice Euro iStoxx® 50 Equal Weight Decrement 5% sur le site Internet :

[www.stoxx.com](http://www.stoxx.com) (symbole : ISXE50E5)

Votre Conseiller se tient également à votre disposition pour toute question.

## Quelles sont les spécificités d'Armantis (Janvier 2020), comme unité de compte, dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ?

Armantis (Janvier 2020) peut être choisi comme unité de compte dans votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation (voir liste des contrats éligibles en agence).

Ces contrats d'assurance vie ou de capitalisation sont des contrats multi-supports et ne comportent pas de garantie en Capital. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte, mais non sur leur valeur. Ces contrats comportent des frais sur versement, des frais sur arbitrage et des frais de gestion. Les Documents d'Informations clés des contrats et les informations sur leurs options d'investissements sont disponibles sur le site [www.predica.com](http://www.predica.com).

La valeur d'Armantis (Janvier 2020) prise en compte pour la conversion en nombre d'unités de compte est la valeur nominale d'Armantis (Janvier 2020).

**Armantis (Janvier 2020) proposé comme unité de compte, est soumis au risque de défaut ou de liquidation de l'Emetteur et au risque de défaut, de liquidation ou de mise en résolution de Crédit Agricole S.A.**

**En cas de rachat partiel ou total du contrat, ou d'arbitrage avant l'échéance de la formule, il existe un risque de perte en Capital non mesurable a priori. Il en est de même en cas de décès de l'assuré avant l'échéance de la formule, sauf lorsque la garantie complémentaire en cas de décès du contrat d'assurance vie s'exécute. Les conditions d'application de cette garantie sont exposées dans la notice d'information du contrat d'assurance vie.**

Si vous choisissez Armantis (Janvier 2020), la part de vos investissements affectée à ce support sera investie dans un support monétaire jusqu'au 8 avril 2020, date de lancement de la formule. A cette date, le Capital acquis sur ce support monétaire donnera lieu à un arbitrage automatique et sans frais vers le support Armantis (Janvier 2020) sur la base d'un prix fixe de souscription égal au nominal d'Armantis (Janvier 2020), soit 100 € l'unité, quelle que soit l'évolution des marchés financiers pendant la période de souscription. A partir du 14 avril 2020, Armantis (Janvier 2020) sera coté en Bourse de Paris, sa valorisation reflètera l'évolution des marchés financiers depuis le mois de janvier 2020, début de la période de souscription (soit plus de trois mois de mouvements de marché) : le prix coté pourra alors être significativement différent (au-dessus comme en dessous) du prix fixe de souscription sur lequel votre arbitrage a été réalisé.

Si l'Emetteur décide d'écourter la période de souscription initialement prévue, votre demande d'investissement pourra ne pas être prise en compte.

En cas d'annulation par l'Emetteur de l'émission Armantis (Janvier 2020), ou d'annulation par PREDICA de la possibilité de souscrire Armantis (Janvier 2020) comme unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le Capital investi sur le support monétaire donnera lieu à un arbitrage automatique et sans frais vers le support EURO de votre contrat.

**Conflits d'intérêts potentiels sur la valeur de rachat ou de réalisation** : en cas de demande de rachat, d'arbitrage ou de dénouement du contrat avant l'échéance, l'Emetteur ou une entité liée financièrement à l'Emetteur peut décider d'acquiescer le titre de créance ; ce qui peut avoir une influence sur la valeur de rachat ou de réalisation.

La valeur d'Armantis (Janvier 2020) retenue pour la valorisation du contrat d'assurance et les opérations de désinvestissement sur l'unité de compte obligatoire est la valeur de réalisation sur le marché secondaire. Pour information, une valorisation complémentaire est effectuée tous les 15 jours par un organisme indépendant. Elle est tenue à votre disposition.

Les prélèvements sur encours (les frais de gestion et pour les contrats d'assurance vie la cotisation pour garantie complémentaire en cas de décès lorsqu'elle existe) viennent diminuer le nombre de parts d'Armantis (Janvier 2020) conformément aux dispositions propres à chacun des contrats.

Ces prélèvements ont un impact sur la valorisation de la part du contrat adossée à Armantis (Janvier 2020).

**À titre d'exemple**, pour un contrat dont les frais de gestion annuels sont de 1 %, les taux de rendement annuels à l'échéance sont, selon les exemples présentés ci-avant, comme suit :

Exemples	Taux de rendement annuel brut	Taux de rendement annuel net
Le 08/04/2022, si l'Indice a progressé ou est resté stable par rapport à sa Valeur Initiale	6,77 %	5,70 %
Le 08/04/2024, si l'Indice a progressé ou est resté stable par rapport à sa Valeur Initiale	6,37 %	5,30 %
Le 08/04/2026, si l'Indice a progressé ou est resté stable par rapport à sa Valeur Initiale	6,02 %	4,96 %
Le 07/04/2028, si l'Indice a baissé de plus de 30 % par rapport à sa Valeur Initiale (exemple : baisse de 71 %)	- 14,34 %	- 15,20 %
Le 07/04/2028, si l'Indice a subi une baisse comprise entre 20 % et à 30 % par rapport à sa Valeur Initiale	0,00 %	- 1,00 %
Le 07/04/2028, même si l'Indice a baissé jusqu'à 20 % par rapport à sa Valeur Initiale	5,72 %	4,66 %

Ces exemples de rendement ne tiennent pas compte des contributions sociales, fiscales et de l'éventuelle cotisation pour garantie complémentaire en cas de décès. Les frais propres à chacun des contrats sont précisés au sein de leur notice d'information et/ou des conditions générales.

Armantis (Janvier 2020) en tant qu'unité de compte du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, bénéficiera de la fiscalité spécifique de ce dernier.

L'information complète sur la fiscalité du contrat d'assurance vie est mentionnée dans la fiche fiscalité disponible auprès de votre intermédiaire en assurance.

## Caractéristiques principales

Avant tout investissement dans ce Titre et afin de pleinement comprendre les risques et avantages du produit, il est recommandé de lire :

- le prospectus de base en date du 24 juin 2019 visé par l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF") sous le n°19-295 et son/ses supplément(s) (le "Prospectus de Base") disponible(s) sur le site [www.amundi-finance-emissions.com/Informations-legales/Prospectus](http://www.amundi-finance-emissions.com/Informations-legales/Prospectus). L'approbation du Prospectus de Base de la part de l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'investissement dans ce Titre.
- les Conditions Définitives en date du 9 janvier 2020, qui complètent le Prospectus de Base, et le Document d'informations clés en date du 9 janvier 2020, disponibles sans frais sur le site [www.amundi-finance-emissions.com/product/view/FR0013456209](http://www.amundi-finance-emissions.com/product/view/FR0013456209).

Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles également sur le site de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). Pendant la période de souscription, si un fait nouveau affectant l'Emetteur et/ou le Garant faisait l'objet d'un Supplément au Prospectus de Base, les investisseurs auraient le droit d'annuler leur souscription dans le délai indiqué dans ledit Supplément.

Ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il vous appartient de vous assurer d'une part que vous êtes autorisé à investir dans ce produit et, d'autre part, que l'investissement considéré correspond à votre situation financière et à votre objectif d'investissement.

Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des Etats-Unis d'Amérique et des "U.S. Persons", telle que cette expression est définie par la "Regulation S" de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et reprise dans le Prospectus de Base. Cette communication à caractère promotionnel, nécessairement simplifiée et non contractuelle a été réalisée par Crédit Agricole S.A.

<b>Nature juridique</b>	Obligation de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance
<b>Période de souscription</b>	Du 14 janvier au 1 <sup>er</sup> avril 2020 La période de souscription pourra être écourtée ou annulée sans préavis au gré de l'Emetteur. En cas d'annulation, un communiqué sera publié sur le site <a href="http://www.amundi-finance-emissions.com">www.amundi-finance-emissions.com</a> .
<b>Code ISIN</b>	FR0013456209
<b>Emetteur</b>	Amundi Finance Emissions, société du groupe Amundi
<b>Garant de la formule</b>	Crédit Agricole S.A. garantit à l'échéance aux investisseurs le remboursement de la formule <sup>(1)</sup> décrite ci-dessous.
<b>Prix d'émission</b>	100 € à la date d'émission le 14 janvier 2020. Le prix de souscription est maintenu à 100 € jusqu'à la date de lancement de la formule le 8 avril 2020.
<b>Date d'échéance</b>	7 avril 2028 (en l'absence de remboursement automatique anticipé)
<b>Dates de remboursement automatique anticipé</b>	8 avril 2022, 8 avril 2024, 8 avril 2026 et 7 avril 2028
<b>Durée d'investissement conseillée</b>	8 ans (ou 2, 4 ou 6 ans en cas de remboursement automatique anticipé)
<b>Eligibilité</b>	Contrats d'assurance vie et de capitalisation
<b>Valeur nominale</b>	100 €
<b>Cotation</b>	Bourse de Paris (Euronext Paris - <a href="http://www.euronext.com">www.euronext.com</a> )
<b>Devise</b>	Euro
<b>Niveau de garantie du Capital<sup>(1)</sup> à l'échéance</b>	Titre non garanti en capital
<b>Sous-jacent</b>	Euro iStoxx® 50 Equal Weight Decrement 5% disponible sur <a href="http://www.stoxx.com">www.stoxx.com</a> (symbole : ISXE50E5)

L'objectif du placement est de bénéficier d'une formule construite pour une durée de vie maximum de 8 ans, avec des remboursements automatiques anticipés possibles dès la deuxième année, tous les deux ans, à des dates prédéfinies, en fonction de l'évolution de l'Euro iStoxx® 50 Equal Weight Decrement 5% :

Année	Condition de Réalisation	Durée de la formule (date de remboursement automatique anticipé)	Gain fixe de la formule <sup>(b)</sup>	Rendement annuel <sup>(c)</sup>
2	Performance 2 Ans <sup>(a)</sup> ≥ 0%	08/04/2022	14 %	6,77 %
4	Performance 4 Ans <sup>(a)</sup> ≥ 0%	08/04/2024	28 %	6,37 %
6	Performance 6 Ans <sup>(a)</sup> ≥ 0%	08/04/2026	42 %	6,02 %

a. définie ci-après en page 8 - b. appliqué au Capital - c. calculé sur la période du 8 avril 2020 à la date de remboursement anticipé correspondante.

À la première date à laquelle la Condition de Réalisation est remplie, le produit est remboursé par anticipation, les autres cas ne pouvant plus s'appliquer. Armantis (Janvier 2020) arrive alors automatiquement à son terme et offre à l'investisseur le Capital augmenté du Gain fixe correspondant. Par exemple, si la Condition de Réalisation est remplie pour la première fois à 6 ans, Armantis (Janvier 2020) sera remboursé le 8 avril 2026 à 142 % du Capital, soit un taux de rendement annuel brut de 6,02 %.

Si la Condition de Réalisation n'a jamais été remplie, la durée de la formule est de 8 ans et l'investisseur bénéficiera à l'échéance du 7 avril 2028 de :

- si la Performance 8 Ans<sup>(a)</sup> est supérieure ou égale à - 20 % : l'intégralité du Capital majoré de 56 % à 8 ans (soit un taux de rendement annuel brut de 5,72 %), ou
- si la Performance 8 Ans<sup>(a)</sup> est comprise en - 20 % exclu et - 30 % inclus : l'intégralité du Capital (soit un taux de rendement annuel brut de 0 %), ou
- si la Performance 8 Ans<sup>(a)</sup> est inférieure à - 30 % (soit une baisse de plus de 30 %) : le Capital diminué de l'intégralité de la baisse de l'Indice.

### Description de la formule<sup>(1)</sup>

(1) Le terme "Capital" désigne la valeur nominale du Titre. Les performances et rendements annoncés dans ce document sont calculés à partir de la date de lancement de la formule le 8 avril 2020 et sont calculés hors frais, hors cotation éventuelle de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité en assurance vie.

## Caractéristiques principales

<b>Description de la formule<sup>(1)</sup></b>	Modalité de calcul des Performances de l'Indice : $\text{Performance N An(s)} = \text{Valeur N An(s)} / \text{Valeur Initiale} - 1$	
	Cours de clôture de l'Euro iStoxx® 50 Equal Weight Decrement 5% :	
	Valeur Initiale	Moyenne arithmétique des cours de clôture de l'Indice des : 14, 15 et 16 avril 2020
	Valeur 2 Ans	23/03/2022
	Valeur 4 Ans	19/03/2024
	Valeur 6 Ans	19/03/2026
	Valeur 8 Ans	22/03/2028
Vous trouverez plus de précisions sur la formule et ses éventuels ajustements en cas d'événements de marché dans les Conditions Définitives et le Prospectus de Base des Titres.		
<b>Marché secondaire</b>	Liquidité quotidienne dans les conditions normales de marché.	
<b>Agent de calcul</b>	Amundi Finance, société du groupe Amundi. Cette situation est susceptible d'engendrer des conflits d'intérêts.	
<b>Coûts inclus dans l'investissement</b>	<p>Pour plus d'information sur les coûts, veuillez-vous référer à la rubrique "Que va me coûter cet investissement ?" du Document d'informations clés d'Armantis (Janvier 2020) disponible sur le site <a href="http://www.amundi-finance-emissions.com">www.amundi-finance-emissions.com</a>.</p> <p>Les coûts incluent notamment des commissions qui ont été versées à des tiers (Caisses Régionales du Crédit Agricole Mutuel, Predica et le groupe Amundi). Elles représentent un montant maximum équivalent à 1,50 % par an des Titres effectivement placés. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.</p> <p>Conformément à l'article 314-17 du règlement général de l'AMF, le distributeur fournit des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit avant la fourniture du service d'investissement, et a minima une fois par an sur la durée de vie du produit.</p>	
<b>Avertissement</b>	<p><b>Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique "Facteurs de Risques" du Prospectus de Base et aux Conditions Définitives (tels que définis ci-dessus) des Titres, les principaux risques étant notamment :</b></p> <p><b>Risque de marché :</b> En cas de vente avant l'échéance, la formule ne s'applique pas. Toute vente en cours de vie du support se fera au prix de marché en vigueur du Titre (déterminé notamment par l'évolution de l'Indice, de sa volatilité et des taux d'intérêt) et pourra donc entraîner une perte non mesurable a priori ou un gain par rapport au Capital<sup>(1)</sup>. Si le Titre n'a pas été remboursé par anticipation, alors, à l'échéance de 8 ans, toute baisse de l'Indice de plus de 30 % (par rapport à sa Valeur Initiale) entraînera une perte par rapport au Capital<sup>(1)</sup>.</p> <p><b>Risque de liquidité :</b> certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du Titre, voire rendre le produit totalement illiquide (absence d'acheteurs).</p> <p><b>Risque de crédit :</b> l'investissement est exposé au risque de solvabilité de Crédit Agricole S.A. et à sa capacité de remboursement. En cas de défaut ou de liquidation de l'Emetteur et en cas de défaut ou de liquidation ou de mise en résolution de Crédit Agricole S.A., l'investisseur s'expose au risque de non remboursement de la formule. Par ailleurs, si dans le cadre des dispositions en matière de redressement et de résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, l'autorité de résolution venait à établir la défaillance avérée ou prévisible de Crédit Agricole S.A., l'autorité pourrait décider de prendre des mesures affectant la valeur des Titres (dépréciation, totale ou partielle des Titres ou conversion des Titres en capital) ; dans ce cadre, l'investisseur supporte le risque de perdre tout ou partie du Capital<sup>(1)</sup> (pour plus de précisions se référer au Prospectus de Base).</p> <p><b>Événements exceptionnels affectant l'Euro iStoxx® 50 Equal Weight Decrement 5% :</b> afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements exceptionnels pouvant affecter l'Indice sous-jacent du produit, le Prospectus de Base et les Conditions Définitives du produit prévoient des modalités d'ajustement de la formule ou de substitution de l'Indice et dans certains cas le remboursement automatique du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit Armantis (Janvier 2020).</p> <p>L'Emetteur (Amundi Finance Emissions), l'agent de calcul (Amundi Finance), le Garant (Crédit Agricole S.A.), l'assureur Predica ainsi que les distributeurs d'Armantis (Janvier 2020) (les Caisses Régionales du Crédit Agricole Mutuel) font partie du même groupe. Cette situation est susceptible d'engendrer des conflits d'intérêts.</p>	

(1) Le terme "Capital" désigne la valeur nominale du Titre. Les performances et rendements annoncés dans ce document sont calculés à partir de la date de lancement de la formule le 8 avril 2020 et sont calculés hors frais, hors cotisation éventuelle de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité en assurance vie.

Cette communication à caractère promotionnel, nécessairement simplifiée et non contractuelle a été réalisée par Crédit Agricole S.A. Ce document ne constitue en aucun cas une offre d'achat ou de vente. Les informations qu'il contient ont pour objectif d'informer le souscripteur en résumant certaines caractéristiques figurant dans les Conditions Définitives des Titres.

**Emetteur :** Amundi Finance Emissions - société anonyme de droit français - siège social : 90, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France - immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 529 236 085. <http://www.amundi-finance-emissions.com>

**Garant :** Crédit Agricole S.A. Société Anonyme au capital de 8 538 313 578 euros - Siège social : 12, Place des États-Unis (92127) Montrouge Cedex - Tél. 01 43 23 52 02 Immatriculée au R.C.S de Nanterre sous le numéro SIREN : 784 608 416

**Agent Placeur :** Amundi Finance

Les contrats d'assurance vie multisupports sont assurés par Predica, compagnie d'assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole S.A. – Predica, S.A. au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 euros, dont le siège social est au 50/56 rue de la Procession, 75015 Paris, SIREN 334 028 123, RCS Paris, entreprise régie par le code des assurances. Ces contrats ne comportent pas de garantie en capital. Les contrats d'assurance vie sont distribués par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Les mentions de courtier en assurance de votre Caisse sont à votre disposition sur <http://www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr> ou dans votre agence Crédit Agricole.

L'indice Euro iStoxx® 50 Equal Weight Decrement 5% est la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse, ("STOXX"), Deutsche Börse Group ou ses concédants, et est utilisé sous licence. STOXX, le Groupe Deutsche Börse ou leurs concédants, partenaires de recherche ou fournisseurs de données ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les instruments financiers basés sur l'indice et STOXX, le Groupe Deutsche Börse ou leurs concédants, partenaires de recherche ou fournisseurs de données ne fournissent aucune garantie et déclinent toute responsabilité (en cas de négligence ou autre) quant à toute erreur, omission ou interruption générale ou spécifique affectant l'indice concerné ou ses données.

Crédit photo : Shutterstock.

Mise à jour : Janvier 2020